

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2018

Présents : F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, G. BOUISSET, P. OGBURN, F. REVELLI, MC PHILIPPEAU, J. MAGUET, E. DUJARDIN, D. COURDESSES, P. SERAYSSOL, A. TARTINI, P. DAURE, JL CAGNAC, C. JOUANY

Excusée : N. CASTEX (pouvoir G. BOUISSET)

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2018 approuvé et paraphé par tous.

1) Maison de Santé Pluriprofessionnelle : approbation de l'avant-projet sommaire

Madame le Maire demande à M. TORRAO, architecte désigné, de présenter les deux projets qu'il a conçus pour l'agrandissement de la Maison de Santé. Elle signale que l'approbation de l'avant-projet sommaire sera votée lors d'un prochain conseil municipal. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'opter pour la proposition d'agrandissement la moins onéreuse.

2) Prix des concessions de cimetière et des alvéoles du columbarium – Année 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prix du mètre carré du terrain des concessions au cimetière était de 40 € pour l'année 2018, et celui d'une alvéole (quatre places) du columbarium, de 500 € et propose de maintenir les mêmes tarifs.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3) Modalités de location de la salle des fêtes – Année 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les modalités de location de la Salle des fêtes Claudius Savy à ce jour et propose de maintenir les mêmes tarifs :

- 1 – Gratuité de location, pour chaque association Montricounaise une fois par an.
- 2 – Une contribution forfaitaire aux frais de chauffage de 100 €.
- 3 – Une caution de 500 € rendue en échange des clés après inventaire et état des lieux.
- 4 – Les réservations se font en Mairie sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance et du chèque de caution.
- 5 – La remise des clés se fait sous réserve des pièces précédentes plus un chèque d'un montant égal à la location.
- 6 – Lors de la restitution des clés, un état des lieux minutieux est pratiqué.
- 7 – Si désistement moins de 30 jours avant la date d'utilisation, sauf cas de force majeure justifiée, la location sera due.

TARIFICATIONS :

1) associations communales :

- . pour repas ou goûter dansant (kermesse...) sans contrepartie financière, du lundi au jeudi : gratuit,
- . pour manifestations avec contrepartie financière (bal, concert, loto...)

Semaine et week-end : 120 €,

2) particuliers de la commune :

- . Pour 1 jour du lundi au jeudi 100 €,
- . Week-end, veille de jour férié ou jour férié 150 €

3) Particuliers extérieurs à la commune

- . Pour 1 jour du lundi au jeudi 200 €,
- . Week-end, veille de jour férié et jour férié 500 €.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4) Réforme de la gestion des listes électorales : constitution de la commission de contrôle

Dans le cadre de la réforme de gestion des listes électorales qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, il convient de constituer une commission de contrôle qui devra se composer comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception faite du maire et des adjoints,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Liste des membres de la commission :

Patricia SERAYSSOL – Françoise REVELLI – Damien COURDESSES

Jocelyne MAGUET – Claude JOUANY

5) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2224.5 du CGCT et le décret 2000-404 imposent aux collectivités gestionnaires des services publics susvisés, de présenter devant leur instance délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport a déjà fait l'objet d'un examen par le Conseil Communautaire et un exemplaire de ce document a été transmis à toutes les communes adhérentes.

Madame le Maire présente donc le dossier de l'exercice 2017, et invite le Conseil Municipal à l'approuver

.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un riverain, propriétaire d'un gîte, de changer le nom de la route de la Carrière.
- La demande de dérogation aux règles d'accessibilité pour la réhabilitation du presbytère a été acceptée par la Préfecture.
- Acquisition d'une nouvelle pelle pour un montant de 24 000 € - Vente de l'ancienne au prix de 9 000 €.
- Remise des prix du concours des villes et villages fleuris 2018 le 28 novembre.

Séance levée à 22 H 10